

Memento des bonnes pratiques d'éclairage dans ma copro



Questionnez le besoin réel d'éclairage avant tout projet de rénovation : **ne remplacez pas tous les luminaires de manière systématique !**

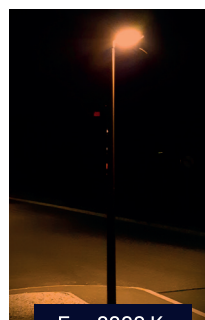
De quelle intensité d'éclairage avez-vous besoin ? Les nouvelles sources lumineuses consomment généralement moins, ce qui conduit souvent à augmenter l'éclairage. Profitons-en plutôt pour faire des économies !

Eclairez uniquement quand c'est nécessaire !

De nombreuses communes éteignent désormais l'éclairage public en cœur de nuit : **faites de même sur votre copro via l'installation d'une horloge astronomique** (investissement d'environ 500 €). Dans certaines situations, l'installation de détecteurs de présence peut également être intéressante pour limiter la durée d'éclairage.

2190

C'est le nombre d'heures d'éclairage économisées par an lorsqu'on éteint ses luminaires entre 23h et 5h



Env 2200 K.



Env 4000 K.

Privilégiez des éclairages de couleur jaune/orange, moins impactants pour le vivant. La réglementation impose une température de couleur inférieure à 3000 Kelvin, mais pour limiter significativement les impacts, **mieux vaut choisir des éclairages dont la température de couleur avoisine 2000 ou 2200 Kelvin.**



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Eclairage extérieur des copros

Cap vers des pratiques d'éclairage plus sobres

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les luminaires de type « boule », dont plus de 50 % de la lumière est dispersée au-dessus de l'horizontale, doivent être supprimés y compris dans les copropriétés et lotissements. Si de tels luminaires existent encore sur votre copro, il est temps d'agir !

Voici quelques pistes et retours d'expériences pour vous aider à rendre les éclairages de vos extérieurs plus économes et plus respectueux du vivant.



Contact :

Élodie Rouquette : elodie.rouquette@ccpaysrochois.fr

Accompagnement réalisé par :



Avant de rénover le parc d'éclairage de sa copropriété, prenez le temps de questionner les besoins réels d'éclairage...

Les luminaires vétustes existants ont-ils besoin d'être tous remplacés ?

Quelle est l'intensité lumineuse dont vous avez réellement besoin ?

Le témoignage de Lauris

Copropriété de 116 logements
Agglomération annécienne



« Lors de la rénovation de notre parc de luminaires, nous avons travaillé avec le conseil syndical pour évaluer nos besoins d'éclairage et réfléchir ensemble point par point aux solutions techniques les plus adaptées.

Le projet de rénovation ainsi construit et chiffré a été présenté en assemblée générale et validé par un vote.

Aujourd'hui, les 23 luminaires « boules » initiaux ont été remplacés par 11 luminaires LED équipés de dispositifs de détection de présence accompagnés de 3 luminaires LED solaires. L'éclairage en entrée d'immeuble a également été revu avec l'installation de plafonniers à détection de présence. »



Luminaire boule initial



Luminaire LED
Détection de présence



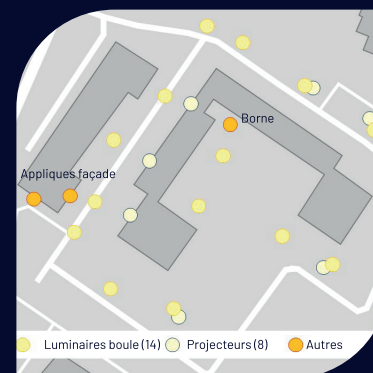
Luminaire LED solaire

Le retour d'expérience de Sébastien

Copropriété de 160 logements



Etat initial (2022)



25 points lumineux vétustes
(besoin de nettoyage/rénovation)

Une facture de **1200 €/an** en
augmentation constante
(augmentation du coût de l'énergie)

Des éclairages apparaissant localement
superflus voire gênants
(lumière intrusive)

Après rénovation

8 points lumineux rénovés

- Eclairage canalisé vers le sol
- Sources lumineuses LED associant performance énergétique ET faible température de couleur

Installation d'une horloge astronomique
permettant la mise en place d'une
extinction en cœur de nuit

Installation de **bandes
réfléchissantes** (sécurisation
des déplacements sur les trottoirs)

